

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 13 décembre 2004 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Marc Styner, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki,
Conseillères municipales
 - MM. Jean Berthet, Alain Bidaux, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy
Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico
Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waefler, Michel Zuber,
Conseillers municipaux
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusée :** Mme Brigitte Martin, Conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Route de Troinex
 - 3.2 Réparation du trottoir de la route de Pierre-Grand
 - 3.3 Antennes de téléphonie mobile
 - 3.4 Cours de « Gestion des affaires publiques » de l'Université de Genève
 - 3.5 Vœux et cadeaux de fin d'année
4. Projet de délibération :
 - 4.1. Cession de la parcelle 10'884 sise au chemin Dottrens au domaine privé de la commune de Troinex
5. Propositions individuelles et questions
 - 5.1. Thune du cœur
 - 5.2. Absence de M. le Maire
6. Huis clos : demande de naturalisation

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2004

M. Lavorel relève que sa remarque concernant l'information à faire aux Troinésiens au sujet de la situation des finances communales n'a pas été rapportée à la fin du point 4. Il est pris note de cette adjonction, puis le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Styner excuse l'absence de Mme Martin et demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille d'acceptation du budget 2005 qui sera ensuite adressée au Département.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Route de Troinex

Le DAEL a informé la Mairie que les travaux d'aménagement du trottoir seront terminés pour la fin de l'année ; cependant, en raison d'un manque de coordination entre les SIG et le DAEL, la chaussée devra être ouverte à nouveau en janvier entre les chemins Aloïs-Pictet et Sur-Rang, sur la commune de Veyrier, pour remplacer une conduite d'eau. Toutefois, durant les fêtes de fin d'année le trafic sera rétabli normalement.

3.2 Réparation du trottoir de la route de Pierre-Grand

Le trottoir situé à la hauteur de l'ancienne propriété Ormond, entre le carrefour de la route de Bossey et celui du chemin Jacques-Ormond, est en mauvais état. A la demande de la Mairie, le DAEL effectuera en début d'année prochaine des travaux consistant à remplacer les grilles-béton posées il y a de nombreuses années par des pavés-béton de type drainant.

3.3 Antennes de téléphonie mobile

La Mairie a reçu, d'une société mandatée par Orange Communications SA, un courrier lui demandant son accord de principe en vue d'étudier un projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au centre du village, sur le toit de la mairie ou de l'église catholique.

L'Exécutif n'a pas encore répondu à cette demande et a décidé d'écrire à M. Moutinot, Président du DAEL, pour le rendre attentif au manque de coordination entre les différents opérateurs de téléphonie mobile. Les conseillers seront informés de l'évolution du dossier.

3.4 Cours de « Gestion des affaires publiques » de l'Université de Genève

La Mairie a reçu de l'Université de Genève les programmes de deux nouvelles séries de cours qui auront lieu en 2005 et qui s'adressent notamment aux élus municipaux. Les brochures sont à disposition auprès du secrétaire général.

3.5 Vœux et cadeaux de fin d'année

M. le Maire souhaite à tous les conseillers et à leurs familles ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour l'année 2005. Compte tenu de la situation des finances en 2004 et des économies à réaliser, la Mairie a décidé de ne pas faire de cadeau et de ne pas procéder à des envois de cartes de vœux cette année.

4. Projet de délibération

4.1 Cession de la parcelle 10'884 sise au chemin Dottrens au domaine privé de la commune de Troinex

M. le Maire rappelle brièvement l'évolution du dossier et se réfère à l'exposé des motifs annexé au projet de délibération que les conseillers municipaux ont reçu (annexe 1). Ce projet ne soulevant aucune remarque ou question, le Président soumet au vote la délibération suivante :

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet d'acte de Maître Denis KELLER, notaire et le tableau de mutation no 4/2003 établi par Messieurs Buffet et Boymond, géomètres officiels,

vu le Plan localisé de quartier n° 28'288-538 adopté par le Conseil d'Etat le 20 janvier 1993,

vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 3 novembre 2003,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. D'approuver la reprise à titre gratuit de la parcelle 10'884, d'une surface de 595 m², feuille 10 de la Commune de Troinex, propriété des consorts Vincent, Petroz et de la masse en faillite de la succession répudiée Marc Antonini, aux conditions prévues dans le projet d'acte de Me Denis Keller, notaire et de l'incorporer au domaine privé communal.
2. De prendre en charge les frais, émoluments et honoraires liés à cette cession.
3. De donner tous pouvoirs à Me Denis Keller aux fins de requérir et d'intervenir auprès du Registre foncier de Genève.
4. De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
5. De désigner le Maire de la Commune de Troinex pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Propositions individuelles et questions

5.1 Thune du cœur

Comme chaque année, Mme Bernardet signale qu'elle fera circuler en fin de séance une enveloppe en faveur de la «Thune du Cœur » et elle remercie d'ores et déjà les conseillers de leur générosité !

5.2 Absence de M. le Maire

M. Magnenat informe qu'une intervention chirurgicale le retiendra en congé maladie jusqu'à fin janvier 2005, mais que ses adjoints sauront pallier son absence. Tous les membres présents lui souhaitent déjà un prompt rétablissement.

6. Huis clos : demande de naturalisation

Le Conseil doit se prononcer sur la demande de naturalisation de Monsieur Paulo Antonio MATOS DINIS, né en 1968, de nationalité portugaise et de sa famille : Mme Maria Lisete DINIS (née en 1963) et leurs enfants Isaac (né en 1996) et Sara (née en 1998) .

Le Conseil municipal préavise favorablement cette demande par 15 oui, 0 non et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner lève la séance à 20h25.

Le Président :
J.-M. Styner

Le Secrétaire :
O. Niederhauser

Un conseiller municipal :

Commune de Troinex

Projet de délibération :

**CESSION DE LA PARCELLE no 10884, SISE AU CHEMIN DOTTRENS,
AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE TROINEX**

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le projet de délibération qui vous est soumis constitue une des dernières opérations relatives au Plan Localisé de Quartier (PLQ) des Saussac.

En effet, ce PLQ prévoit que la parcelle no 10884 propriété des consorts Vincent, Petroz et Antonini doit être cédée gratuitement à la commune de Troinex. Dans le cadre de l'aménagement du dernier tronçon du chemin Dottrens et de la liaison avec le chemin de Roday tel qu'approuvé par la commission « travaux et bâtiments » du 3 novembre 2003 (cf rapport de commission ci-joint, approuvé par le Conseil municipal le 15 décembre 2003), la Mairie a proposé que cette parcelle soit ensuite divisée de la manière suivante :

- La partie « chemin Dottrens » (en orange sur le plan ci-joint) sera intégrée au domaine public communal, permettant l'aménagement final de ce secteur du chemin Dottrens, dont les travaux sont déjà partiellement réalisés.
- La partie « chemin de Roday » (en vert sur le plan) est cédée aux copropriétaires des immeubles no 42 à 54 (TP-Parc) qui seront responsables de son entretien et qui accorderont une servitude de passage pour piétons, cyclistes et véhicules d'urgence et de services au profit de la Commune de Troinex.

La première partie de cette opération consiste à intégrer au domaine privé de la commune la totalité de la parcelle 10884, aux conditions prévues dans l'acte de Me Denis Keller, notaire, dont nous vous remettons un extrait en annexe.

Un deuxième acte permettra de réaliser la cession de cette parcelle 10884 pour moitié environ au domaine public communal et pour l'autre moitié aux copropriétaires du chemin de Roday. Cette opération nécessitera, dans les prochains mois, l'approbation du Conseil municipal par le vote d'une délibération.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver cette opération et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

La Mairie